



67884



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

---

Distr. :  
LIMITEE  
E/ECA/TRADE/73  
8 avril 1987  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première réunion du Comité ministériel  
ad-hoc sur la création d'un Fonds  
monétaire africain

31 mars - 2 avril 1987, Libreville (Gabon)

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE MINISTERIEL  
AD-HOC SUR LA CREATION D'UN FONDS MONETAIRE AFRICAIN

(Libreville, Gabon, 31 mars - 2 avril 1987)

## A. INTRODUCTION

1. La première réunion du Comité ministériel ad-hoc sur la création d'un Fonds monétaire africain, connu sous le nom de "Comité de Libreville", s'est tenue à Libreville (Gabon) du 31 mars au 2 avril 1987. Le Comité de Libreville a été créé par la Conférence des ministres africains des finances que le Gabon a eu l'honneur d'abriter du 16 au 19 juin 1986. Le but de cette Conférence était d'examiner les questions en suspens relatives à la création d'un Fonds monétaire africain, et de faire des recommandations concrètes à la prochaine Conférence des ministres africains des finances sur les moyens à mettre en oeuvre pour accélérer la création du Fonds.

## B. PARTICIPATION

2. Ont participé à cette première réunion, les membres du Comité ressortissants des pays suivants : Gabon, Tunisie et Zambie. L'Ouganda et la Sierra Leone n'ont pas été représentées. L'Algérie, le Bénin, le Cameroun, l'Egypte, le Nigéria et le Zaïre étaient également représentés.

3. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a participé à la réunion en qualité d'observateur.

4. Le secrétariat de la réunion a été conjointement assuré par les représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Centre africain d'études monétaires. Les secrétariats de l'OUA et de la BAD n'ont pas été représentés.

## C. OUVERTURE DE LA REUNION

5. La réunion a été ouverte par Son Excellence Etienne Moussirou, Ministre d'Etat, Ministre de l'industrie et de la consommation de la République Gabonaise. Le Docteur Bingu Wa Mutharika, Directeur de la Division des questions commerciales et financières internationales de la Commission économique pour l'Afrique a également prononcé un discours au nom du Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

6. Monsieur le Ministre Etienne Moussirou a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République Gabonaise et Président Fondateur du Parti démocratique gabonais, ainsi qu'aux noms du Gouvernement et du peuple Gabonais.

7. Il a poursuivi en déclarant que le Comité ministériel ad-hoc avait pour mandat de s'assurer que des mesures appropriées étaient prises en vue d'accélérer la création d'un Fonds monétaire africain et de soumettre ses recommandations à la prochaine Conférence des ministres des finances. Le Ministre a ensuite réaffirmé la conviction du Gouvernement Gabonais que le Fonds monétaire africain constituait l'une des stratégies sectorielles conduisant à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et à la réalisation de l'autosuffisance collective à travers la coopération monétaire. Il a ajouté qu'une fois créé, le Fonds aiderait aussi les pays africains à réduire leur lourde dette extérieure

et à alléger les problèmes qu'ils connaissaient au niveau de leur balance des paiements. Le Fonds constituait aussi un mécanisme de consultations visant à l'adoption par les pays africains d'une politique monétaire et financière coordonnée et cohérente sur les plans national, sous-régional et régional.

8. Le Ministre a ensuite affirmé qu'il était pleinement conscient du fait que la création du Fonds monétaire africain ne constituait pas une panacée pour tous les problèmes économiques que connaît l'Afrique mais il a exhorté les gouvernements africains à réaffirmer leur engagement politique vis-à-vis du Fonds afin d'en assurer le bon fonctionnement. Il a également déclaré que les gouvernements africains devraient s'engager à appliquer les décisions prises par le Comité quant aux questions inscrites à l'ordre du jour. Il a ensuite souligné l'importance des questions soumises au Comité, à savoir : le montant du capital du Fonds, les souscriptions au capital du Fonds, la participation extérieure au capital du Fonds, le nombre des administrateurs et la composition du Fonds. Il a exprimé l'espoir que le Comité fera, sur toutes ces questions, des recommandations appropriées qui seront examinées par la prochaine Conférence des ministres africains des finances.

9. Pour conclure, Monsieur Moussirou a souligné qu'à son avis, le problème de la viabilité financière du Fonds était d'une importance capitale et l'on ne pouvait l'éviter. Le Fonds devrait disposer de suffisamment de ressources afin de jouer efficacement son rôle. C'est dans cette perspective que la question de la participation extérieure au capital du Fonds devrait être examinée sérieusement compte tenu de l'expérience des autres institutions en Afrique et ailleurs. A cet effet, a-t-il déclaré, l'Afrique ne pouvait continuer à être une spectatrice passive alors que sont prises dans les domaines monétaire et financier d'importantes décisions affectant les économies de ses pays sans que leurs intérêts soient considérés. Par conséquent, le Fonds monétaire africain aiderait le continent à prendre une part active aux problèmes monétaires et financiers mondiaux. Pour terminer, le Ministre a renouvelé ses chaleureux souhaits de bienvenue à tous les participants et leur a souhaité un agréable séjour à Libreville.

10. Dans son discours prononcé au nom du Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, le Docteur Bingu Wa Mutharika, Directeur de la Division des questions commerciales et financières internationales a souhaité la bienvenue aux participants à la première réunion du Comité de Libreville créé l'année dernière ici même à Libreville dans le but de prendre les mesures appropriées afin d'assurer la création rapide d'un Fonds monétaire africain. Il a également exprimé sa gratitude à Son Excellence le Président El Hadj Omar Bongo, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple Gabonais pour les excellentes installations mises à la disposition des participants.

11. Il a ensuite souligné l'importance de la tâche assignée au Comité son mandat étant de trouver les meilleurs moyens pouvant permettre la création du Fonds sans délai. A cet effet, le Comité avait encore quatre questions à résoudre. La première était de savoir si les souscriptions des pays membres devraient se faire entièrement en monnaie convertible ou partiellement, auquel cas l'autre partie se

ferait en monnaie nationale. Au cas où il serait décidé qu'une partie de la souscription pourrait être versée en monnaie nationale, le Comité devrait examiner comment cet argent serait utilisé par le Fonds compte tenu du fait que celui-ci disposerait de près de quarante monnaies différentes ou plus.

12. Quant à la deuxième question relative au nombre des membres du Conseil d'Administration, le Docteur Mutharika a souligné que le Comité devrait s'inspirer de l'expérience d'autres institutions telles que la Banque africaine de développement. La troisième question avait trait à la participation extérieure au capital du Fonds. Le Docteur Mutharika a rappelé au Comité que dans l'étude de faisabilité relative à la création du Fonds, il avait été proposé un nombre de douze administrateurs dont neuf représenteraient les membres régionaux et trois les membres extérieurs au cas où il serait décidé d'admettre une participation extérieure. La quatrième question était relative à la composition du Fonds. Il a conclu en soulignant que la responsabilité placée sur les épaules des membres du Comité était lourde et que les décisions qui seraient prises dans les quelques jours qui viennent détermineraient l'histoire de l'Afrique. Le plus important était d'assurer la création sans délai du Fonds monétaire africain, a-t-il ajouté avant de conclure qu'il était confiant que le Comité trouverait les solutions appropriées aux questions en suspens.

#### D. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

13. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail
3. Examen des questions en suspens relatives à la création d'un Fonds monétaire africain, à savoir :
  - i) la souscription au capital du Fonds
    - a) montant du capital
    - b) paiement des souscriptions
  - ii) la composition du Fonds
  - iii) le nombre des membres du Conseil d'Administration
  - iv) la participation extérieure au Fonds
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport et clôture de la réunion

14. Concernant le programme de travail, les participants ont décidé de siéger chaque jour de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

E. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Montant du capital du Fonds /point 3 i) a) de l'ordre du jour/

15. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a souligné que dans l'étude de faisabilité, trois possibilités avaient été proposées, à savoir un capital social de 1, 2 ou 3 milliards de dollars des Etats-Unis. Il a informé le Comité que les experts, lors de leur deuxième réunion sur la création d'un Fonds monétaire africain, avaient décidé de proposer aux ministres un capital social initial de 2 milliards d'unités de compte africaines (UCA), équivalentes des droits de tirage spéciaux (DTS). Il avait été proposé que 750 millions d'UCA constituerait le capital appelé pendant les cinq premières années. Sur cette somme, 500 millions d'UCA seraient versés par les membres régionaux et 250 millions par les membres extérieurs au cas où une participation extérieure serait autorisée, étant entendu que le capital libéré serait limité à 500 millions d'UCA seulement dans le cas contraire.

16. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont admis que la viabilité du Fonds était extrêmement importante. Par conséquent, compte tenu de l'importance du Fonds au sein de la communauté internationale, le Comité a adopté la proposition des experts, à savoir que le capital social initial devrait être fixé à 2 milliards d'UCA, dont 750 millions seront appelés et libérés au cours des cinq premières années. Sur cette somme, 500 millions d'UCA seront versés par les membres régionaux et 250 millions par les membres extérieurs au cas où une participation extérieure au capital du Fonds serait autorisée.

Paiement des souscriptions au capital du Fonds par les membres régionaux /point 3 i) b) de l'ordre du jour/

17. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a souligné qu'il n'y avait pas eu consensus sur ce problème au sein du groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner la création d'un Fonds monétaire africain. Certains experts ont estimé qu'étant donné les problèmes rencontrés par des institutions semblables quant à l'utilisation des monnaies nationales, la totalité de la souscription devrait être versée en monnaies convertibles. D'autres ont jugé que 90 p. 100 de la souscription devait être versée en monnaies convertibles et les 10 p. 100 restants en monnaies nationales. Pour un troisième groupe d'experts, en vue de promouvoir le commerce intra-africain, 75 p. 100 de la contribution devraient être versés en monnaies convertibles et 25 p. 100 en monnaies nationales.

18. Au cours des débats, le représentant du Centre africain d'études monétaires a déclaré que tout en respectant le point de vue de certains experts, il était convaincu qu'il serait difficile d'utiliser les monnaies nationales pour atteindre le principal objectif du Fonds, à savoir le soutien à la balance des paiements. Il n'y a pas eu d'unanimité à ce sujet au sein du Comité, la majorité des membres présents préférant que la totalité de la souscription soit faite en monnaies convertibles. Après un échange de vues, le Comité a décidé de renvoyer cette question à la prochaine réunion du Comité ad-hoc de Libreville et de la soumettre ultérieurement aux Chefs d'Etat et de gouvernement en vue d'une décision finale.

Composition du Fonds (point 3 ii) de l'ordre du jour

19. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait savoir que trois types de membres avaient été proposés dans le projet de statuts : a) les membres régionaux; b) les membres extérieurs; c) les institutions. Concernant les membres régionaux, il a été suggéré que le Fonds soit ouvert à tous les Etats africains indépendants et à tous les pays africains qui deviendraient indépendants par la suite.

20. Dans les débats qui ont suivi, le Comité s'est montré conscient des problèmes politiques qui se posaient. Certains participants ont suggéré que tous les pays indépendants et souverains soient éligibles en qualité de membres régionaux. Mais il n'y a pas eu de consensus quant à l'admission de membres extérieurs, bien que la majorité des participants aient estimé qu'une participation extérieure devrait être permise. Après un long débat, l'unanimité n'a pu être faite sur cette question. Il a donc été décidé de la renvoyer à la prochaine réunion du Comité ministériel ad-hoc en vue de la soumettre ultérieurement aux chefs d'Etat et de gouvernement pour une décision finale.

Nombre des membres du Conseil d'administration (point 3 iii) de l'ordre du jour

21. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait savoir que les experts avaient examiné la proposition initiale de 12 administrateurs et avaient décidé que le nombre soit réduit à 9 administrateurs dont 6 seraient élus par les membres régionaux et 3 par les membres extérieurs. Il a également informé les participants qu'il y aurait 9 administrateurs et 9 suppléants. Il a finalement attiré l'attention du Comité sur la procédure d'élection des administrateurs proposée par les experts et contenue dans le Plan B du projet de statuts.

22. Après avoir soigneusement examiné cette question, le Comité a indiqué que le nombre des membres du Conseil d'administration devrait être basé sur le réalisme. Il ne devrait donc être ni trop important ni trop réduit. Après un long débat, le Comité a décidé d'adopter la recommandation des experts. Le Conseil d'administration devrait donc être composé de 9 membres au total, dont 6 représenteraient les membres régionaux et 3 les membres extérieurs. Le Comité a décidé que les administrateurs ne devraient pas résider au siège du Fonds, mais dans les capitales de leurs pays respectifs. Il a également approuvé la procédure d'élection des administrateurs telle que présentée dans le Plan B du projet de statuts du Fonds monétaire africain (Doc. E/ECA/TRADE/41/Rev.3).

Participation extérieure au capital du Fonds (point 3 iv) de l'ordre du jour

23. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a déclaré que les experts avaient soigneusement examiné le problème de la viabilité du Fonds avec ou sans une participation extérieure. Le point important à considérer étant que le Fonds, une fois créé, devrait disposer de ressources suffisantes pour remplir convenablement son rôle. La majorité des experts avaient estimé qu'une participation extérieure était absolument nécessaire pour renforcer le capital initial du Fonds ainsi que sa solvabilité, sans pour autant menacer son autonomie dans la mesure où cette participation serait toujours limitée à 1/3 des

parts. Un autre groupe d'experts avait estimé qu'afin de préserver le caractère africain du Fonds, la participation extérieure ne devrait pas être permise. La réunion des experts n'ayant pu parvenir à un consensus, la question avait été reportée à la Conférence des ministres pour une décision.

24. Le Comité a longuement débattu cette question en tenant compte de la viabilité du Fonds, de sa capacité d'emprunter sur les marchés financiers des pays développés et des problèmes de paiement des souscriptions par les membres régionaux. Tout comme pour les experts, les opinions étaient partagées. La majorité des participants a toutefois estimé que dans un monde interdépendant et compte tenu de l'expérience du Fonds africain de développement, il n'y avait pas de raison de croire que l'on sacrifierait l'autonomie du Fonds en ouvrant son capital à une participation extérieure. Pour un autre groupe de participants, il était nécessaire de préserver la caractéristique africaine et l'autonomie régionale du Fonds. Il n'y avait donc pas besoin de l'ouvrir à une participation extérieure tant au niveau des membres que de la souscription au capital. Cette question étant jugée d'ordre politique, les participants ont décidé de la renvoyer à la prochaine réunion du Comité ministériel ad-hoc pour qu'elle soit ultérieurement soumise aux chefs d'Etat et de gouvernement en vue d'une décision finale.

#### Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

25. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont, au regard de leurs travaux et d'autres aspects, examiné le calendrier proposé pour la création d'un Fonds monétaire africain. Il a été décidé que la deuxième réunion du Comité de Libreville se tiende en juin au Caire ou à Libreville juste après celle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement à laquelle assisteront les ministres africains des finances. Il a également été décidé que la cinquième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts se tiende en vue d'adopter le rapport de la quatrième réunion pour qu'il puisse être soumis à la prochaine Conférence des ministres africains des finances prévue en novembre 1987. Les participants ont accueilli avec satisfaction la suggestion faite par le Président, à savoir que Son Excellence le Chef de l'Etat gabonais contacte les présidents des autres pays membres du Comité pour s'assurer que leurs ministres des finances participeront à la prochaine réunion du Comité ad-hoc au mois de juin de cette année.

26. Après un échange de vues, le Comité a adopté le calendrier révisé suivant :

Juin 1987 :	Deuxième Réunion du Comité ministériel ad-hoc sur la création d'un Fonds monétaire africain
Novembre 1987 :	Cinquième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts
Novembre 1987 :	Troisième réunion de la Conférence des ministres des finances
Juin 1988 :	Sixième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner les statuts portant création du Fonds monétaire africain

- Juillet 1988 : Présentation du rapport sur l'avancement des travaux aux chefs d'Etat et de gouvernement africains
- Mars 1989 : Quatrième réunion de la Conférence des ministres africains des finances en vue de l'adoption des statuts du Fonds
- Septembre 1989 : Réunion des plénipotentiaires en vue de la signature des statuts du Fonds monétaire africain
- Janvier 1990 : Paiement des premières souscriptions au capital du Fonds par les pays membres
- Juin 1990 : Entrée en vigueur des statuts et démarrage des opérations du Fonds monétaire africain

Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 5 de l'ordre du jour)

27. En raison de l'absence de deux des membres du Comité (l'Ouganda et la Sierra Leone), les participants ont décidé de prendre seulement connaissance de leur rapport au cours de la présente session. Ils ont également décidé que le présent rapport sera soumis à une deuxième réunion du Comité ministériel ad-hoc.

28. Son Excellence Kapembe Nsingo, Ministre des finances d'Etat de la République de Zambie a exprimé au nom du Comité, les remerciements les plus sincères des délégations présentes à son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, Chef de l'Etat et Président Fondateur du Parti démocratique gabonais pour l'accueil fraternel dont les délégations ont fait l'objet depuis leur arrivée à Libreville et pour les infrastructures excellentes mises à la disposition du Comité.